



Ministère de l'Intérieur  
**Direction générale de la sécurité civile  
et de la gestion des crises**

Ministère des Solidarités et de la Santé  
**Direction générale de la santé**

Paris, le 6 novembre 2017

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous Adoptez les bons gestes pour réduire les risques**

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

**Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.**

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole *etc.*) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

**Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Afin de limiter les risques, adoptez et faites adopter autour de vous les bons gestes :**

- › Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidences principale et secondaire le cas échéant ;
- › tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement ;
- › maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- › respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, *etc.*
- › placer impérativement les groupes électrogènes et moteurs à l'extérieur des bâtiments

**Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses), ou de réunions de famille doivent être tout particulièrement attentifs.** Les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.



**Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.**

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et nécessite souvent une hospitalisation.

**Au cours de la période de chauffe 2016-2017, 1 041 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et impliquant 3 554 personnes ont été signalés au système de surveillance de Santé publique France.** Le nombre d'incidents d'intoxication par le CO a augmenté de 24 % par rapport à la saison précédente principalement en raison de pics du nombre d'intoxications pendant les périodes les plus froides de l'hiver.

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 10 octobre 2017, déjà 63 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone, signalés au système de surveillance de Santé publique France ont concerné 196 personnes.

#### **Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent**

Le dépliant « [Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre](#) » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé auprès des mairies, des services de protection maternelle et infantile (PMI), des laboratoires d'analyses médicales.

#### **Pour en savoir plus**

- [Ministère des Affaires sociales et de la Santé](#)
- [Outils d'information de Santé Publique France](#)
- [Surveillance des intoxications au monoxyde de carbone](#)

#### **Contacts presse**

**DGS** : Mission Information et Communication - 01 40 56 84 00 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)  
**DGSCGC** : Lieutenant-colonel Michaël Bernier, Chef du bureau communication 06 62 99 14 32 - [michael.bernier@interieur.gouv.fr](mailto:michael.bernier@interieur.gouv.fr)  
**Santé publique France** : 01 49 33 22 42 - [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)